

Description de la formation :

La qualification en médecine de plongée

exige du médecin qu'il soit :

- compétent pour réaliser l'évaluation initiale et le suivi médical des plongeurs de loisir, des plongeurs professionnels et des travailleurs en air comprimé
- capable de prendre en charge et de traiter les accidents de plongée, et de conseiller employeurs et utilisateurs de plongeurs, dans le domaine de la physiologie et de la médecine subaquatiques (avec le soutien d'un expert en hyperbarie ou d'un consultant).
- averti des aspects de Santé Publique ayant trait à la médecine subaquatique.

La qualification en médecine hyperbare

exige du médecin qu'il soit :

- capable de prendre en responsabilité et d'assurer la conduite des traitements par oxygénothérapie hyperbare sur le site de leur réalisation (avec le soutien d'un expert en hyperbarie ou d'un consultant)
- expérimenté en soins intensifs et réanimation afin d'assurer la prise en charge des patients en situation d'urgence ou en état critique et qui relèvent d'oxygénothérapie hyperbare
- compétent pour assurer la prise en charge clinique des patients nécessitant un traitement par oxygénothérapie hyperbare (toutes indications).

- Les études comportent :

- un enseignement théorique de 80 heures de cours- un enseignement pratique de 20 heures, obligatoire pour l'obtention du diplôme;
- la rédaction d'un mémoire dont le sujet est donné dans le premier mois qui suit le début de l'enseignement et qui doit être remis au responsable de l'enseignement un mois avant la date de soutenance (travail estimé à 100 heures).

Public concerné :

Sont admis à s'inscrire après accord du responsable d'enseignement

- les titulaires du Diplôme Français d'Etat de Docteur en Médecine ou d'un Diplôme Etranger équivalent
 - les étudiants du 3ème cycle des études médicales (médecine générale et spécialités)
- Le nombre d'inscrits est fixé au début de l'année universitaire en fonction des possibilités de stage

L'accord écrit du responsable d'enseignement est à joindre obligatoirement au dossier d'inscription

Modalités d'accès :

Responsable de l'enseignement

Professeur Karim TAZAROUTE

karim.tazarourte@
univ-lyon1.fr

Secrétariat :

sabrina.selma@chu-lyon.fr

Coordinateur :

Dr JACQUET Landry
Urgences médico-chirurgicales, SAMU 69, centre de médecine hyperbare
e-mail: landry.jacquet@chu-lyon.fr

Informations administratives :

Université Claude Bernard Lyon 1

Bureau des DU/DIU

8 avenue Rockefeller

69373 Lyon cedex 08

formation-diplomante1@univ-lyon1.fr

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 an

Examen écrit national anonyme

La durée de l'épreuve est de 3 heures comprenant 3 questions rédactionnelles d'une heure chacune.

Coefficient 1 pour chaque question (chaque question est notée sur 20 points)

Une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des trois questions, est éliminatoire, quel que soit le total des notes de l'examen écrit.

Une note de 30/60 à l'examen écrit est nécessaire pour se présenter à l'examen oral et soutenir la présentation du mémoire.

Examen oral : coefficient 1 (sur 20 points)

Présentation du mémoire : coefficient 2 (sur 40 points).

Une publication sous forme d'article dans une revue à Comité de Lecture peut faire office de mémoire

L'étudiant est déclaré admis si après avoir été admissible à l'écrit, il obtient la moyenne à chacune des épreuves suivantes (oral et présentation du mémoire).

Le bénéfice de l'écrit reste acquis deux années consécutives après l'admissibilité

Nombre de sessions annuelles : 1

Modalités d'évaluation :

Durée : 1 an

Examen écrit national anonyme

La durée de l'épreuve est de 3 heures comprenant 3 questions rédactionnelles d'une heure chacune.

Coefficient 1 pour chaque question (chaque question est notée sur 20 points)

Une note en dessous de 6/20, obtenue à l'une quelconque des trois questions, est éliminatoire, quel que soit le total des notes de l'examen écrit.

Une note de 30/60 à l'examen écrit est nécessaire pour se présenter à l'examen oral et soutenir la présentation du mémoire.

Examen oral : coefficient 1 (sur 20 points)

Présentation du mémoire : coefficient 2 (sur 40 points).

Une publication sous forme d'article dans une revue à Comité de Lecture peut faire office de mémoire

L'étudiant est déclaré admis si après avoir été admissible à l'écrit, il obtient la moyenne à chacune des épreuves suivantes (oral et présentation du mémoire).

Le bénéfice de l'écrit reste acquis deux années consécutives après l'admissibilité

Nombre de sessions annuelles : 1

Session de la formation :

Date de début : 14/12/2026 Date de fin : 07/04/2027

Contacts :

Responsable(s) de la formation (informations pédagogiques) :

KARIM TAZAROURTE : karim.tazarourte@univ-lyon1.fr

LANDRY JACQUET : landry.jacquet@chu-lyon.fr

Contact scolarité (inscription) :

Gestionnaire 1 : formation-diplomante1@univ-lyon1.fr

Contact formation continue et alternance (FOCAL) :

Gestionnaire 1 : formation-diplomante1@univ-lyon1.fr

| Poursuites d'études :

| Tarifs :

Si prise en charge individuelle : 900 € par an

Si prise en charge employeur : 900 € par an